

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

6912607

Séance du - 9 NOV. 2007

C051 PAIEMENT DES AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « JACHERES FLEURIES »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/ -6^e/du 14 et 15/12/2006 du BP 2007 Cadre de vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ d'accorder une subvention de 16.773 €, aux 84 agriculteurs dont la liste est jointe au rapport dans le cadre de l'opération « jachères fleuries »; les crédits nécessaires étant imputés au 65/6574 F738.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER